

> Médecins spécialistes


Report de la mesure de pertinence : Étude du taux d'épuration

Dans l'[infolettre 188](#) du 22 novembre 2021, nous vous informions que le service « Étude du taux d'épuration » (code de facturation **08690**), sous l'onglet *F – Médecine nucléaire* du *Manuel des médecins spécialistes – Services de laboratoire en établissement*, ne peut être facturé pour l'analyse d'un test respiratoire à l'urée marquée au C14 pour la recherche d'infection active à *Helicobacter pylori*.

Cette mesure, adoptée par l'Institut de la pertinence des actes médicaux et qui entraine en vigueur au 1^{er} décembre 2021, **est reportée à une date ultérieure**. Nous vous aviserons de la nouvelle date de mise en application de ce changement lorsqu'elle sera connue.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec
Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)